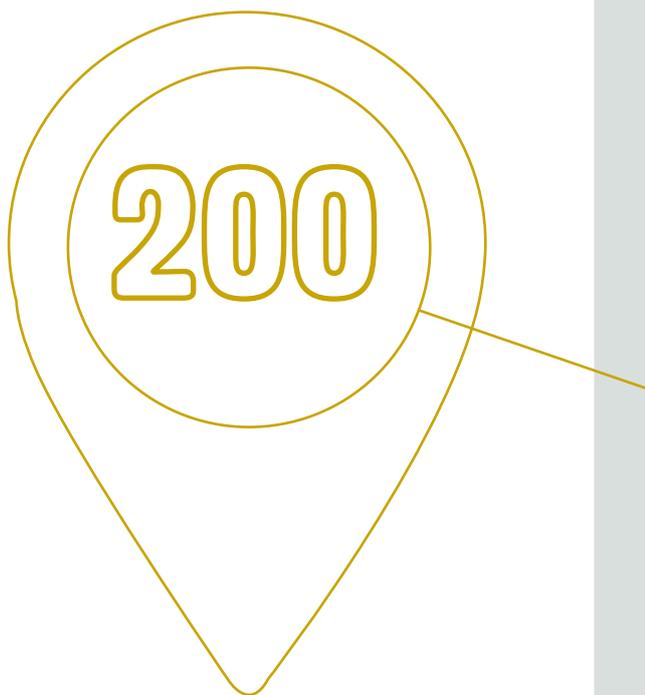


# VILLE / HÔPITAL

## DREAM TEAM DU TERRITOIRE DE SANTÉ ?



### EN RÉSUMÉ

**UNE PRIORITÉ :**  
**UN PROJET TERRITORIAL  
DE SANTÉ RASSEMBLANT  
TOUS LES PROFESSIONNELS**

.....

**COMME LE NOMBRE DE MÉDECINS  
GÉNÉRALISTES EN EXERCICE PARTAGÉ  
VILLE / HÔPITAL DU DISPOSITIF « 400 MÉDECINS »**

.....

**DES RESSOURCES NOUVELLES :**  
**1 000 CPTS D'ICI 5 ANS**

.....

**UN OBJECTIF : UNE GRADATION  
ENTRE SOINS DE PROXIMITÉ, SOINS SPÉCIALISÉS  
ET SOINS HYPERSPÉCIALISÉS**

### DE NOUVELLES INTERLOCUTRICES : LES CPTS

**En 2 ans, 75 CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) ont vu le jour et 280 sont en cours de création.** Cela, à l'initiative des professionnels de ville, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> recours, qui s'organisent avec les établissements de santé et médico-sociaux d'un même territoire pour répondre aux besoins de santé de leur bassin de population.

Loin d'être exclus de cette dynamique, **les hôpitaux peuvent devenir membres ou partenaires d'une CPTS, tout comme les services médico-sociaux ou l'HAD.** Avec comme effet une nouvelle organisation des professionnels ambulatoires, sur un mode collectif et coordonné, **qui facilite les échanges entre secteurs et donc le parcours des patients.**

## UNE PROXIMITÉ ACCRUE ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE

Demain, les équipes des futurs hôpitaux de proximité travailleront en coopération étroite avec les professionnels de ville, qu'ils accueilleront à la fois dans leurs instances de décision et dans leur organisation de travail.

Objectif : **assurer certaines missions socles** (médecine, consultations spécialisées) et d'autres adaptées au projet médical de territoire (urgences, activité périnatale, SSR, équipes mobiles...).

Par ailleurs, **200 postes à exercice partagé ville / hôpital sont déjà ouverts** dans des zones touchées par la **désertification médicale**.

Les médecins, recrutés en tant que praticiens hospitaliers contractuels à temps partiel, exerceront **à mi-temps en ambulatoire dans ces zones prioritaires** pour renforcer le partenariat entre établissements de santé et structures ambulatoires.

## DES SOINS DE VILLE DAVANTAGE STRUCTURÉS

L'exercice isolé devenant l'exception, les soins de ville doivent désormais être coordonnés **dans le cadre d'un projet de santé de territoire qui organise la réponse aux besoins de la population entre soins de proximité, de référence (spécialisés) et de recours (hyperspécialisés)**.

L'initiative du projet territorial de santé peut en particulier émaner des CPTS tout en associant les représentants de tous les acteurs concernés, a minima les managers et les communautés médicales des établissements de santé et médico-sociaux d'un même territoire.

## QUELS OBJECTIFS ?

A terme, les CPTS constitueront **l'organisation de référence des parcours ambulatoires** et des interlocuteurs privilégiés pour les établissements de santé. Ceux-ci se seront réorganisés en consolidant leur offre de proximité, intégrée au projet territorial de santé.



Visuel de la campagne nationale d'information du ministère sur les postes partagés ville / hôpital

Plus d'informations

[www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr) rubrique « Grands dossiers » puis « Ma santé 2022 »



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS